
Adresse de la société populaire de Grenade (Haute-Garonne), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Grenade (Haute-Garonne), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 197-198;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19751_t1_0197_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

terreur, que d'infames conspirateurs avoient inventé pour la réussite de leur infame projet; ils conjurent la Convention de rester ferme à son poste, et de comprimer si fortement les ennemis du peuple et de son bonheur, que tout retour au crime leur devienne impossible.

Les membres du comité de surveillance de l'Orient [Lorient, Morbihan]^k annoncent que n'ayant aucun acte arbitraire à se reprocher, ils attendent avec impatience l'arrivée du représentant du peuple qui doit procéder à leur épuration; ils assurent d'un dévouement sans borne à la Convention nationale, et ils l'invitent à proscrire sans retour ce système de sang et de terreur qui a fait tant de victimes et de malheureux (42).

La société populaire de Mont-Hippolyte [ci-devant Saint-Hippolyte-du-Fort], département du Gard^l, après avoir applaudi aux principes d'humanité et de justice développés dans l'Adresse aux Français, retrace avec énergie l'oppression sous laquelle a gémi trop longtemps ce département: elle témoigne sa reconnaissance aux représentants du peuple du peuple Goupilleau [de Montaignu] et Perrin, qui ont ramené dans ces contrées le calme et le bonheur, et ils invitent la Convention nationale à diriger le glaive qui lui confia le peuple, de manière qu'il ne reste des hommes pervers qui les ont opprimés, pour servir d'exemple aux scélérats qui seroient tentés de les imiter, que le souvenir de leur honte et de leur infamie.

Les administrateurs du département de l'Ardèche^m et de la Dordogneⁿ; ceux du district de Saint-Sever, département des Landes^o; la société populaire de Peyrehorade, même département [Landes]^p; de Marmande, département du Lot-et-Garonne^q; de Brassac, département du Tarn^r, annoncent également leur dévouement à la Convention, leur assentiment complet aux principes qu'elle a manifestés depuis la Révolution du 9 thermidor, et expriment avec plus ou moins de force l'horreur profonde que leur a inspiré un système de terreur qui ne peut jamais servir, disent-ils, que la cause des scélérats et des fripons; l'Assemblée applaudit aux différentes adresses, à l'esprit qui les a dictées, et décrète qu'il en sera fait mention honorable au procès-verbal, et qu'elles seront insérées au Bulletin (43).

a

[Le comité révolutionnaire du district de Vienne-la-Patriote à la Convention nationale, Vienne, le 17 brumaire an III] (44)

(42) L'adresse de Lorient est manquante dans la série C.

(43) P.-V., L, 119-121.

(44) C 328 (1), pl. 1447, p. 4.

Citoyen Président,

Le premier devoir des membres du comité, après leur installation, est pour eux celui de déposer dans vos mains leur profession de foy: nous jurons tous de rester constamment unis à la Convention comme à la seule autorité souveraine, légitime et représentative de celle du peuple.

Nous jurons de considérer toujours comme usurpation des droits du peuple, comme subversion de la République, tous actes des associations quelconques qui auroient pour objet d'entraver, de diminuer ou de détruire l'exercice du pouvoir souverain confié à la Convention par les français.

Ce serment qui est dans le cœur de tout républicain de bonne foy, doit être celui de tous les fonctionnaires publics, qui, sentinelles avancées, doivent favoriser la marche du gouvernement en écartant tous les obstacles qui pourraient l'arrêter.

Nous jurons enfin de combattre tous les ennemis de la chose publique, nous poursuivrons les aristocrates partisans d'un chef ou d'un maître; les anarchistes qui veulent courber le peuple sous le joug d'un gouvernement arbitraire, les désorganisateur cruels qui prétendent le lasser de la Révolution par les horreurs qu'ils y ajoutent; les fripons qui ne courent après la République et ne s'y attachent que comme des vers rongeurs, pour s'engraisser en l'égorgeant.

Nous surveillerons aussi ces êtres semblables aux courtisans de l'ancien Régime, qui ne la caressent que comme on caressait le trône, uniquement pour en obtenir des faveurs, leurs attachement est souvent suspect, car l'amour ardent et vrai d'un Républicain pour la République est toujours désintéressé.

C'est ainsi que fortement pénétrés des principes de la Convention, qui nous sont si bien manifestés par son adresse au peuple français, nous l'aiderons de tout notre pouvoir à conduire au port le vaisseau de l'État, en sacrifiant, s'il le faut, nos biens et nos vies.

Fait en comité à Vienne-la-Patriote, le 17 brumaire 3^{ème} année de la République, une, indivisible et démocratique.

DUPUY, président, ALLOUIN, secrétaire
et 3 autres signatures.

b

[La société populaire de Grenade-sur-Garonne à la Convention nationale, s.l., le 27 vendémiaire an III] (45)

Citoyens représentants,

Nous l'avons lue avec transport cette adresse aux français dont les principes ont été constamment gravés dans le cœur de tous les habitants de cette commune.

Non, ils ne parviendront pas à nous égarer les continuateurs des tirans, dont nous ne rapele-

(45) C 328 (2), pl. 1456, p. 7.

rons pas de nom, parce que ce seroit rapeler tous les crimes. Ils ont beau s'agiter dans tous sens, ils ont beau se couvrir de tous les masques, ils ont beau à l'exemple de leur maître invoquer sans cesse la probité, la vertu et la justice, ils ne nous tromperont pas, nous savons que leur probité est la dilapidation, leur vertu, l'immoralité, leur justice, l'assassinat.

En vain ces vils stypendiaires de Pitt et de Cobourg, chercheront-ils en nous parlant de nos droits, a nous rammener à l'esclavage par l'anarchie. Nous connoissons leur tactique, nous la déjouerons invariablement attachés à la convention, la société populaire de Grenade n'oppose à toutes leurs manœuvres, que ce cri si cher à tous les bons français : Vive la Convention. Et ce cri qui fait palir les tirans coalisés, ce cri, qui retentit dans toute la République, étouffera les vociférations liberticides de cette tourbe de conspirateurs, d'intrigants, de fripons et d'anarchistes.

Continués, représentans, a tenir d'une main ferme, les rênes du gouvernement; déployés contre tous les ennemis du peuple cette énergie qui a sauvé la République dans les immortelles journées des 9 et 10 thermidor; demeurés à votre poste jusqu'à l'achèvement de la Révolution; maintenus dans toute sa force le gouvernement révolutionnaire; frappés sans ménagement ces êtres immoraux, ces vampires publics, ces oppresseurs du peuple, qui ne s'agiteront tant que pour parvenir à étouffer les cris qui s'élèvent de toute part contre leur tyrannie et leurs dilapidations. Investis de la toute puissance nationale, continués à la faire respecter, ne permettez point qu'aucune autorité particulière, qu'aucune réunion annoncent impunément la prétention de rivaliser avec vous de pouvoir, pour nous constamment soumis à lui, nous ne dépasserons jamais la ligne qu'elle nous a tracé. Nous savons qu'une fraction du peuple, n'est point le peuple, qu'à vous seuls appartient le droit d'exprimer la volonté nationale, parce que vous seuls en avés reçu le mandat du peuple entier, aussi serait-ce à vous seuls que nous nous rallierons constamment comme au seul centre de la puissance et de la volonté générale.

Sentinelles de la Révolution, nous en surveillerons tous les ennemis, nous entretiendrons dans nos murs, nous propagerons dans nos campagnes, l'amour sacré de la liberté et de l'égalité; persuadés que le gouvernement républicain proscrie tous les vices, et appelle toutes les vertus, nous dénoncerons tous les vices, nous applaudirons à toutes les vertus. Enfin, fidélité, amour, soumission pour la Convention et pour les lois. Respect pour les personnes et pour les propriétés. Telle sera toujours la devise de notre société populaire de Grenade. Vive la République, vive la Convention.

Fait le 27 vendémiaire, 3^{ème} année républicaine.

*Suivent 49 signatures
et la mention*

« une infinité d'autres membres présens à la séance n'ont point signé comme illettrés ».

c

[Les citoyens composant la société des Amis de la Constitution de 1793, séante à Agen, Agen, le 10 brumaire an III] (46)

Citoyens représentans,

Nous venions de vous transmettre individuellement dans notre adresse du (47) les sentimens dont nous n'avons cessé d'être pénétrés envers la représentation nationale, nous venions de vous féliciter sur le triomphe glorieux que vous avés remporté le 9 thermidor sur la plus dangereuse des tyrannies, nous vous invitons à nous faire jouir promptement des fruits de cette nouvelle victoire, lorsque par votre adresse au peuple français, nous avons appris que nos vœux étoient déjà remplis, et que votre sagesse assuroit pour jamais son bonheur sur les bases des vertus et des principes républicains.

Conservez, Citoyens Représentans, cette énergie salutaire qui vous a fait triompher si souvent, et de la rage des rois et des factions criminelles qu'ils ont suscitées dans votre sein. Comprimez par la sévérité des loix, tous ceux qui dans leur folle espérance osent former encore des projets liberticides, et nos braves défenseurs animés par votre exemple, achèveront de disperser les lâches satellites de la tyrannie, tandis que nous réunirons nos efforts pour terrasser les ennemis de l'intérieur de quelque masque qu'ils se couvrent.

Salut et fraternité.

Suivent 173 signatures.

d

[La commune de La Bruyère à la Convention nationale, s.l.n.d.] (48)

Citoyens représentans,

La municipalité de La Bruyère (ex-Cuerverville), voit avec la plus entière satisfaction que tous les complots, tous les pièges que nous tendent les ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs, de la République sont toujours découverts par les soins et les peines que vous nous donnez. Elle applaudit avec transport aux mesures sages et prudentes que vous employés pour y parvenir, la municipalité ne peut que vous féliciter sur les principes renfermés dans votre adresse au peuple français, de même que de l'énergie que vous déployés dans toutes vos opérations depuis le 10 thermidor.

Ce ne sont point, citoyens représentans, des orateurs qui vous parlent, ce sont de bons paysans, francs, républicains, qui jusqu'à ce jour, guidés par l'amour de leur patrie, se sont toujours fait un devoir sacré de mettre vos lois à exécution, Si dans certains instants la parole ne

(46) C 328 (2), pl. 1456, p. 8.

(47) En blanc dans le texte.

(48) C 328 (2), pl. 1456, p. 9.